

COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 Votant : 11 Absents : 4

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

Date de la convocation : le 14 septembre 2018

Présents : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Véronique Montaillard, René Trunel, Annie Tarquini, Laura Grandpierre, Raphaël Moulin, Maryline Gaillard, Jeanine Maison, Frédéric Masson

Absents : Elodie Jacquet Chambon, David Breuil, Armand Catesson, , Michel Rémy

Secrétaire : Vial Delphine

Approbation compte rendu du 16 juillet 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité

1 : Admission créances éteintes

Vu les états de produits irrécouvrables dressés par Mr le Receveur de Montbrison portant sur les années 2015 et 2016 portant sur des créances concernées par une procédure de surendettement pour un montant de 288.90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte les créances éteintes pour un montant de 288.90€.

2 : Demande de subvention Familles Rurales

L'association Familles Rurales propose un service de portage de repas à domicile sur les communes de Chalmazel-Jeansagnière et Saint Georges en Couzan. En contrepartie, les CCAS de ces communes participent financièrement par une subvention annuelle de 0.9€ par habitant.

Elle a étendu son service sur la commune de Saint Bonnet le Courreau. Les repas, auparavant livrés quotidiennement en liaison chaude, sont désormais livrés 3 fois par semaine en livraison froide. Pour cela, l'association a dû acquérir un véhicule frigorifique.

Familles Rurales sollicite la commune pour une subvention annuelle de 0.9€ par habitant ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour le financement du véhicule frigorifique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'octroyer une subvention annuelle de 0.9€ par habitants.
- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour le financement du véhicule frigorifique

3 : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

4 : Déclassement d'une parcelle communal et vente à l'euro symbolique

Mr le Maire rappelle la délibération 201806-30 du 19 juin 2018 par laquelle le conseil municipal acceptait la division parcellaire de parcelle A1742 servant de fosse à purin et jouxtant la parcelle A899 au profit de Mr PALLEY. La parcelle de Mr PALLEY a été vendue à Mr PRABONNAUD. Il s'agit désormais d'accepter le déclassement de la voie communale et d'autoriser la vente au profit de l'acheteur Mr PRABONNAUD moyennant l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le déclassement de la parcelle A1742 du domaine public. Autorise la vente de la parcelle A1742 au profit de Mr PRABONNAUD.

5 : Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire électoral unique mis en place au 1er janvier 2019, Mr Raphaël MOULIN se propose en tant que délégué à la commission de contrôle des listes électorales. Celui-ci sera nommé par arrêté Préfectoral entre le 1er et le 10 janvier 2019.

6 : Questions diverses

- Le conseil municipal valide le devis de la société Solusol concernant l'étude de sol qui doit être menée sur le terrain de la « Maison des Sœurs »

A Saint Bonnet le Courreau
Le 19 septembre 2018

Le Maire
Joël EPINAT

